ATION DE	Madame A	llexandra	SIARRI	
	ATION DE	ATION DE Madame A	ATION DE Madame Alexandra	ATION DE Madame Alexandra SIARRI

D-2013/46

PNRQAD. Bordeaux [RE]centres. Dispositif de lutte contre la précarité énergétique. Subventions de la Ville aux propriétaires occupants. Autorisation. Décision.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Si les objectifs du développement durable sont maintenant bien intégrés dans les logements neufs, avec l'exigence d'un haut niveau de performance environnementale, il apparaît tout aussi important d'intervenir sur l'habitat existant, afin d'éviter de constituer une ville à plusieurs vitesses sur le plan énergétique, avec les répercussions économiques et sociales que cela impliquerait.

Dans les logements les plus consommateurs d'énergie, majoritairement anciens et situés dans le cœur d'agglomération, la précarité énergétique est en effet une réalité quotidienne pour un nombre croissant de familles, qui voient leur budget de plus en plus impacté par les dépenses de chauffage. La tâche, à l'évidence, est immense et devra s'inscrire dans la durée, tout en s'adaptant et en respectant le caractère architectural et patrimonial reconnu de la Ville de Bordeaux. L'enjeu est également social puisqu'une situation de précarité énergétique peut conduire à un isolement important des ménages touchés.

Suite aux dispositifs qui ont déjà été mis en œuvre sur les quartiers de Belcier et de Bacalan/Chartrons, il a été proposé de porter l'action sur le centre ancien bordelais et plus précisément sur le territoire du « PNRQAD - Bordeaux [Re]Centres » pour un effet levier maximum.

Ainsi, dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD – Bordeaux [Re]Centres) dont la convention partenariale pluriannuelle 2011-2018 a été signée le 21 janvier 2011, la Ville a souhaité mettre en œuvre un dispositif de lutte contre la précarité énergétique, autorisé par délibération du 19 décembre 2011, complémentaire de l'OPAH RU. L'objectif est d'aider les propriétaires occupants sous conditions de ressources à réaliser des travaux d'économie d'énergie dans leur logement (la priorité est accordée à l'isolation de la toiture et la réfection des ouvrants).

Les travaux sont financés par la Ville de Bordeaux, la SACICAP de la Gironde et EDF, dans la limite de 3 000 € par logement.

L'animation du dispositif est assurée par les Compagnons Bâtisseurs Aquitaine, avec le soutien technique du CREAQ.

Ainsi, au titre des actions visant à l'amélioration énergétique des logements, les propriétaires occupants bénéficieront d'aides de la Ville.

Il est proposé d'accorder une aide de la Ville pour les 6 projets listés dans les tableaux en annexe et qui représentent une aide totale de la Ville de 5 352,98 €

Le versement des subventions de la Ville interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'une attestation sur l'honneur du propriétaire stipulant que les travaux ont été réalisés conformément au projet validé, des factures détaillées, de l'avis conforme de l'ABF le cas échéant. Un constat de bonne réalisation des travaux pourra être réalisé par la Ville ou par l'un des partenaires, signataires de la convention concernée.

Afin d'éviter aux particuliers l'avance du montant de la subvention et de garantir l'affectation de la subvention, la Ville versera les aides allouées aux propriétaires directement aux artisans ayant réalisé les travaux.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

 accorder à chacun des bénéficiaires la subvention indiquée pour la Ville de Bordeaux dans les tableaux annexés et à reverser pour le compte d'EDF le montant de la subvention précisée dans les tableaux annexés.

Ces subventions seront imputées sur la sous fonction 72, comptes 20422 pour la Ville et 458118 pour EDF du budget de l'exercice en cours.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME SIARRI. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'une opération tout à fait classique qui concerne l'un de nos dispositifs de lutte contre la précarité énergétique sur l'habitat existant.

C'est un dispositif qui aide les propriétaires occupants, sous condition de ressources, à réaliser des travaux d'économie d'énergie autour de l'isolation de la toiture et de la réfection des ouvrants.

Je vous propose aujourd'hui 6 projets pour un montant de 5.352,98 euros.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Je voulais dire à Mme SIARRI qu'elle sait faire. Il y a d'une part le verbe et c'est vrai que ce sont tous les considérants et les multiples débats et colloques auxquels elle participe où elle défend des positions qui sont incontestables, que nous approuvons pour la plus grande partie. Et puis il y a le faire.

Sur le verbe, champion. Quand je lis :

« Il apparaît important d'intervenir sur l'habitat existant afin d'éviter de constituer une ville à plusieurs vitesses sur le plan énergétique avec les répercussions économiques et sociales que cela impliquerait. »

Nous sommes 100% d'accord.

« Dans les logements les plus consommateurs d'énergie majoritairement anciens et situés dans le cœur d'agglomération, la précarité énergétique est en effet une réalité quotidienne pour un nombre croissant de familles qui voient leur budget de plus en plus impacté par les dépense de chauffage. »

100% d'accord.

« L'enjeu est également social puisqu'une situation de précarité énergétique peut conduire à un isolement important des ménages touchés. »

C'est évident. Là, Mme SIARRI on vous suit bien.

Mais il y a le faire. Dans le cadre d'un budget logement qui a diminué en 2013 puisqu'on passe de 6,7 millions d'euros à 6,3 millions d'euros, vous avez mis royalement la lutte contre le mal logement à hauteur de 0,37 million d'euros.

Est-ce avec cette somme que vous pensez aller vers l'objectif souhaité et souhaitable pour tous ?

Plus précisément, dans cette délibération on aide 6 projets d'isolation thermique pour lutter contre la précarité énergétique. Seulement 6 pour 5.350 euros, ce qui représente moins de 900 euros par foyer concerné.

Tout à l'heure on a financé... et M. BRON a dit : c'est un casino, c'est chic, etc., une terrasse de 180 m² pour 700.000 euros. Et là...

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD, pardon, je vous interromps. Vous ne pouvez pas continuer à mentir indéfiniment.

Je vous ai dit tout à l'heure, et les faits sont établis, que ce n'est pas la Ville qui finance ces travaux.

M. RESPAUD. -

Si. Une partie...

M. LE MAIRE. -

Non, M. RESPAUD, vous ne pouvez pas continuer à dire des contrevérités... Vous pouvez, malheureusement.

M. RESPAUD. -

C'est une partie de ce qui ne nous est pas versé...

M. LE MAIRE. -

Non. C'est une contrevérité. Ce n'est pas la Ville qui finance ces travaux.

M. RESPAUD. -

En tout cas ici bien sûr nous voterons pour cette délibération, mais ne nous dites pas que c'est une priorité pour votre majorité. Je pense que les plus démunis sont la dernière roue de la charrette quand on compare les deux.

M. LE MAIRE. -

J'entends de grandes considérations à l'heure actuelle sur le logement. Je vais vous dire ce qui se passe en matière de logement.

En 2011 on a dépassé les 400.000 mises en chantier de logements neufs en France. En 2012 on est tombé aux alentours de 380.000, et d'après les prévisions actuelles on tombera à 380.000.

Chaque fois que vous revenez au pouvoir il se produit la même chose. En 97 et à la fin du Gouvernement de M. Jospin c'était le niveau le plus bas en termes de mises en chantier et c'est en train de recommencer. Alors là aussi soyez plus modestes.

Mme SIARRI, vous qui savez faire plus que parler...

Si, si, elle est très bonne dans le faire Mme SIARRI. Je l'ai vue sur le terrain.

MME SIARRI. -

Mme SIARRI présentera ici au Conseil au mois de mars l'ensemble des actions que nous réalisons, parce que c'est vrai que là on ne parle que de ce dispositif. Donc on vous présentera, M. RESPAUD, la totalité de nos actions dans la ville en devenir et dans la ville faite en présentant les travaux du CCAS, de la DGA et du DSU.

Vous verrez comme ça l'immensité de ce que nous faisons ; et vous pourrez aussi nous aider à convaincre les autres collectivités dont c'est aussi la compétence de s'activer autant que nous le faisons.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je voudrais rendre hommage au travail d'Alexandra SIARRI qui s'est mobilisée très fortement à l'approche de l'hiver pour que l'hébergement d'urgence soit porté au niveau nécessaire et qui travaille aujourd'hui avec beaucoup d'enthousiasme pour trouver des solutions aux Roms dans les squats qui devront être évacués. Nous sommes en train de trouver des solutions.

Et comme Mme Duflot l'a demandé quand elle est venue ici, j'espère que toutes les collectivités de la Communauté Urbaine feront de même.

Nous sommes je crois dans ce domaine sinon exemplaires, on ne l'est jamais, du moins très volontaristes.

Sur ces subventions aux propriétaires occupants :

Pas d'oppositions?

Pas d'abstentions?

(Aucune)